

Comité national suisse d'appui au Tribunal Russell sur la Palestine

Un comité suisse a été fondé à Genève le 24 juillet 2009 dont l'objectif est de réunir des personnalités et des organisations pour contribuer à la recherche de financement, à la mobilisation populaire et médiatique autour de ce Tribunal ainsi qu'à la préparation d'un rapport d'expertise sur la non application du Droit international. Le Comité national suisse d'appui au Tribunal Russell sur la Palestine est pressenti pour fournir une contribution d'expertise en relation avec les violations des Conventions de Genève.

Le Comité national suisse d'appui compte parmi ses membres: Franco Cavalli, Jean Ziegler, Carlo Sommaruga, Luc Recondon, Marcel Bosonnet,

Afin d'atteindre nos objectifs nous nous permettons de solliciter votre soutien. Ce soutien peut prendre plusieurs formes :

- adhésion au Comité national suisse d'appui au Tribunal Russell pour la Palestine
- participation à des événements publics visant à récolter des fonds pour le Tribunal ou à mobiliser l'opinion publique (prise de parole, lecture publique, conférences, etc.)

Secrétariat / information

Comité national suisse d'appui au Tribunal Russell

Maison des associations, 15 rue des Savoises, 1205 Genève

trp-suisse@bluewin.ch

www.russelltribunalonpalestine.org

Comité national
suisse d'appui au
Tribunal Russell
Russell Tribunal
on Palestine
sur la Palestine

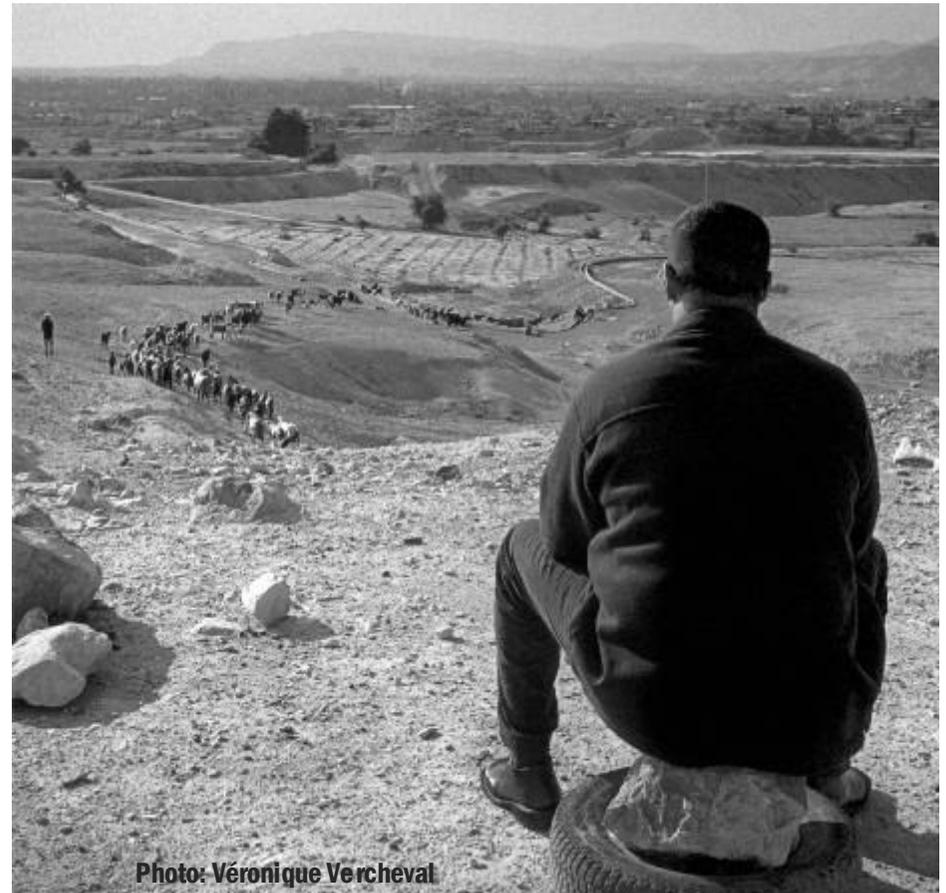


Photo: Véronique Vercheval

”Puisse ce Tribunal prévenir le crime de silence¹” ...

... déclarait en 1966 Lord Bertrand Russell pour définir l'esprit et l'objectif du Tribunal international des crimes de guerre commis au Vietnam et les juger au regard du Droit international. Né de la volonté de Lord Russell, prix Nobel de littérature en 1950, et d'un groupe d'intellectuels éminents tels que Jean-Paul Sartre, Lelio Basso, Guenther Anders, James Baldwin, Simone de Beauvoir, Lazaro Cardenas, Stokely Carmichael, Gisèle Halimi, Laurent Schwartz, et bien d'autres, ce tribunal pris le nom de Tribunal Russell.



Bertrand Russell

Ce Tribunal agit comme un tribunal populaire des consciences face aux injustices et aux violations du Droit international qui ne sont pas prises en compte par les juridictions légales internationales ou qui, quand elles le sont, continuent de se perpétuer en toute impunité par le manque de volonté politique de la communauté internationale.

Aujourd'hui la Fondation pour la Paix Bertrand Russell parraine la mise en place d'un Tribunal Russell pour examiner les violations du Droit international dont est victime le peuple palestinien, privé d'un Etat souverain.

Le Tribunal Russell sur la Palestine est constitué de personnalités de toutes origines. Il s'agira donc d'examiner les responsabilités tant d'Israël que d'autres Etats (Etats-Unis, Union européenne, Etats Arabes, ...) et des organisations internationales impliquées. La légitimité du Tribunal Russell sur la Palestine ne vient d'aucun gouvernement ou parti politique mais du prestige, de la carrière et de l'engagement à l'égard des droits fondamentaux des membres qui le composent.

Objectifs du Tribunal Russell sur la Palestine

Faire valoir les droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination et les responsabilités Israéliennes dans l'impossibilité de faire aboutir ces droits. Alors que les faits montrent clairement qu'il y a un « occupant » et un « occupé », que les conséquences destructrices sur le peuple palestinien ne sont pas comparables aux pertes subies ou aux risques encourus par les

Israéliens, la responsabilité des violences et de leurs conséquences est au mieux perçue comme étant partagée.

Face à cette situation, le Tribunal Russell sur la Palestine est une initiative citoyenne, proposée pour remettre le droit international au centre de la question Israélo-palestinienne, et surtout, de dénoncer le manque de volonté politique, à tous les niveaux, pour faire aboutir ce droit.

Fonctionnement du Tribunal Russell sur la Palestine

L'organisation du Tribunal Russell sur la Palestine est sous la responsabilité de son **Comité Organisateur International** : Ken Coates, Pierre Galand, Stéphane Hessel, Marcel-Francis Kahn, Robert Kissous, François Maspero, Paulette Pierson-Mathy, Bernard Ravenel, Brahim Senouci.

Le **Comité de parrainage** est composé de personnes d'envergure internationale, sans mandat politique en cours, qui apportent leur soutien et sont la caution éthique et morale du projet.

Liste partielle des parrains : Luisa Morgantini, Ahmed Ben Bella, Franco Cavalli, Stéphane Hessel, Ilan Pappé, Jean Ziegler, Raji Surani et John Dugard.

Des **comités nationaux d'appui** sont constitués dans tous pays où de telles initiatives sont proposées. Les comités nationaux d'appui contribuent à la recherche de financements et à une mobilisation autour du projet. Ils peuvent prendre en charge la préparation d'un rapport d'expertise sur les violations du droit international ou l'organisation d'une session.

Le **Comité d'experts internationaux** est composé de 5 juristes chargés de vérifier la validité des dossiers transmis au jury.

Les sessions du Tribunal représentent l'aboutissement du projet. Sur la base d'un **acte d'accusation**, les sessions organisent des plaidoiries fondées sur les dossiers d'expertise fournis par le Comité d'experts et par des témoins. Les accusés seront sollicités pour présenter leur défense.

L'ensemble des sessions internationales préparera la session finale. C'est sur cette base que la session finale rendra le jugement public du Tribunal Russell sur la Palestine.



¹ Discours de Lord Bertrand Russell, Londres, 13 novembre 1966, dans *Autobiography* (Allen & Unwin, 1969) vol. III, pp 215.